



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Grez-sur-Loing, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 12 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	162
PRESENTS :	58
VOTANTS :	86

OBJET :**MODIFICATIONS
DES STATUTS DU
PARC**

Nomenclature ACTES :
5 Institution et vie
politique
5.2 Fonctionnement
des Assemblées

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

25 JUIN 2025

Affichage le :

25 JUIN 2025

COLLEGE DE LA REGION

Était présent ou représenté : Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) :

Étaient absents : Mesdames Valérie LACROUTE, Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Messieurs Nicolas MEARY, Jean-Marc CHANUSSOT ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPÉRAT, Catherine MARION, Anthony VAUTIER, Yves BERTAUD (pouvoir), Yves COZE, Xavier GUILBERT, Jean-Luc RICHY (pouvoir), Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Patrick POCHON, Nathalie BIEL (pouvoir), Xavier SEVERE (pouvoir), Arminda DELOZIANNE, Parfait SOUNOUVOU (pouvoir), Clotilde CAMPAIN, Isabelle FROMAGE (pouvoir), Brigitte CHAUSSEMY (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Françoise CHANCELIER (pouvoir), Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Nadine-Françoise MAUGÈRE (pouvoir), Alain VUITRY, Patrick de LUCA (pouvoir), Sandrine JACQUET (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA (pouvoir), Jean-Jacques BASTIEN, Catherine LASORSA, Pascal CARTAILLER, Jean-Christophe HARDY (pouvoir), Jennifer GAUTRET (pouvoir), Claire GAURAT, François ROISNEAU, Laure GORNES, Lloyd DOUGNY, Jean-Luc DOUINE, Franck PASQUIET (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI, Martine ROHNER, Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Amélie FERLAY, Laurent DUCRUIT (pouvoir), Jérôme MÈNARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER (pouvoir), Alain POURSIN, Éric BEAUJOUIS, Pascal MAGNIER, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Guillaume FENAT, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Mickaël GOUÉ, Céline BOFARULL (pouvoir), Patrick MAILLARD, Pierre BOVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Gilles LE PAGE, Milène GIRARDOT, Olivier MAUXION, Jean-Michel CARDINALI ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Denis MÈUNIER, Sébastien BOUILLOT, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ, Jean-Luc VUILLEMENOT, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Christian DENIS, Alexandre MARY, Christophe CHAMOREAU, Patrick RENAULT, Martine QUERNÉ, Francis GUERRIER, Fabrice KIMPE, Marcel LIENHARDT, Jean-François PEYRONEL, François PLANTÉ, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Bruno CYPRIEN, Joanna HAMONIAUX, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Alain JOYEZ, Natacha COLLARD, Laurent MAUGE, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF, Alain SOUDET, Hervé FRANEL, Laurent RAYMOND, Patrick SAINARD, Bernard LACHENAÏT, Ludovic GREMOND, Bruno DELECOUR, Patrick BOUCHER, Yaann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Patrick PAGES, Naémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Philippe DÉLONG, William THÉRON, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Gérard ROUX, Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Isabelle FROMAGE et Monsieur Denis CELADON ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient présents : Mesdames Véronique GABORIT, Aude JOLY, Isabelle ANTIER, Annie SAUZET, et Messieurs Thomas CORNAIRE, Guillaume SAUZET ;

Était excusée : Madame Sandrine JAUBERTHIE ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présentes : Mesdames Nathalie MACKER (Commune de Boutigny-sur-Essonne), Florence PELLISSIER (Commune de Villiers-en-Bière), Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Dominique MOCQUAX (CCI 77) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Lise IA-LAURENT, Inès HÉRAL ;

MODIFICATIONS DES STATUTS DU PARC

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'article L.5214-21 du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2024-017 du 12 mars 2024 portant modification des statuts ;
Vu la délibération n°2025-016 du 25 mars 2025 portant adhésion de la Commune d'Étampes en qualité de « Ville-porte » ;
Vu la convention signée le 17 mai 2025 portant la Commune d'Étampes en qualité de « Ville-porte » ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 10 juin 2025 ;

Il est proposé deux modifications aux statuts du Parc :

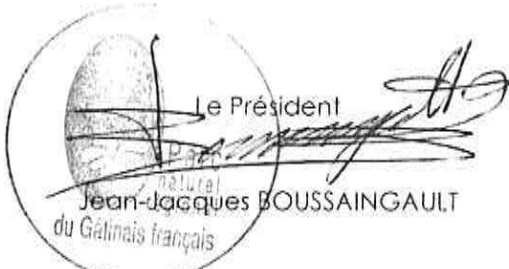
- Modification de l'article 4 portant « villes-portes", Communes/Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) associé(e)s »

Les villes portes du Parc sont généralement des communes urbaines territorialement non concernées. Une convention précise, au cas par cas, les modalités de ce partenariat (objet, usage de la dénomination « ville porte du Parc naturel régional du Gâtinais français », clauses financières, durée, ...). Elle est adoptée à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés. Leur statut de ville-porte leur confère au sein des instances syndicales une voix consultative. En cas de signature d'une convention de partenariat impliquant une contribution financière de leur part, la ville-porte dispose d'une voix délibérative.

- En annexe I des statuts figure la liste des Communes adhérentes au Parc. Il est proposé d'y ajouter la Commune d'Étampes en qualité de Ville-porte ;

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver ces modifications des statuts du Parc.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent ces modifications des statuts du Parc, à l'unanimité.


Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250624-2025-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025
Affichage : 25/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



N° 1323

16/05/25

ETAMPES

BULLETIN MUNICIPAL

Info

Signature d'une convention

AUX PORTES DU GÂTINAIS P.5



**Un budget 2025
pour les Étampoïis...**

**ET CONTRE
LES IDÉES REÇUES**



P.4



**le 22 juillet 2024
LA FLAMME OLYMPIQUE
EST PASSÉE À ÉTAMPES**

/ COUP D'ŒIL EN IMAGES /

FOULE AU FORUM EMPLOI ET FORMATION !

316 visiteurs sont venus rencontrer les 35 entreprises, agences d'intérim et centres de formation présents à la salle des fêtes Jean-Lurçat pour le Forum Emploi et Formation organisé par France Travail en partenariat avec la Ville d'Étampes, la Mission Locale Sud-Essonne et Cap Emploi 91.

29
AVRIL



Photos :
C. Fougereux-Léger
C. Labranche
B. Paschal

UNE BELLE DYNAMIQUE POUR LE LOTO DU FCE

Près de 300 personnes se sont rendues au loto du Football Club d'Étampes (FCE), un rendez-vous désormais attendu, qui permet de récolter des fonds pour financer du matériel sportif essentiel au club : ballons, chasubles, coupelles pour les entraînements...

2
MAI



KERMESSE DE L'AMICALE FRANCO-TURQUE

L'Amicale franco-turque d'Étampes donnait rendez-vous aux visiteurs avec une grande kermesse, l'occasion de célébrer le printemps en se rassemblant autour de délicieux mets dans une bonne ambiance. Un jeu gonflable était aussi installé pour divertir les enfants.

2-3-4
MAI



PORTES OUVERTES DES SERRES MUNICIPALES

C'est une tradition chère au cœur des Étampois, qui sont venus en nombre pour observer les 60 000 fleurs et plantes qui seront ensuite dispersées aux quatre coins de la commune pour égayer les rues durant l'été. Cet événement fut ponctué par la remise de prix du concours des maisons et balcons fleuris 2024 en présence de nombreux élus municipaux.

3
MAI



3
MAI



UNE SOIRÉE ENCHANTÉE AVEC LE QUATUOR MIDI-MINUIT

En l'église Saint-Basile, le Quatuor Midi-Minuit se produisait face au public étampois, lui proposant encore une fois une soirée des plus magiques, avec Fabienne Taccola et Jacques Bonvallet aux violons, Delphine Anne en alto et Christophe Oudin au violoncelle, les notes surgissaient et jaillissaient pour ne former plus qu'un, s'accordant en une parfaite harmonie.

/ COUP D'ŒIL EN IMAGES /

GROS SUCCÈS DU LOTO DE L'ERC !

Le loto d'Étampes Rugby Club (ERC) a accueilli près de 500 participants. Les recettes générées par la vente des cartons et de la buvette vont permettre de financer les sorties de fin de saison de l'association, dont celle prévue fin mai à Lanester (Morbihan) avec les jeunes adhérents -10, -12 et -14 ans.



3
MAI

TOURNOI DU CLUB DES BOULES LYONNAISES

Le Club des Boules Lyonnaises d'Étampes accueillait un championnat double qualificatif pour le championnat Île-de-France, à l'Espace René-Hervet, situé place de l'Ouche à Saint-Martin. Venues de toute l'Essonne, 15 équipes se sont affrontées entre convivialité, compétitivité et partage.



3
MAI

VIDE-GRENIERS DU GATP

Le Groupe d'Animation de la Tour Penchée (GATP) organisait son traditionnel vide-greniers sur la place de l'Ouche dans le quartier Saint-Martin. Une centaine d'exposants étaient présents pour faire de bonnes affaires et les visiteurs sont venus nombreux pour dénicher des trésors.



4
MAI

ARTS ZEN, CULTURE, TALENTS ET CONVIVIALITÉ EN UN SALON

Les artisans du territoire ont encore une fois fait honneur au savoir-faire local lors du 5^e Salon Arts Zen et Culture à la salle Saint-Antoine. Les créateurs étaient au rendez-vous du vernissage le 10 mai pour présenter leurs œuvres aussi colorées que variées.



DU 8
AU 11
MAI

UN SALON DE LA PARENTALITÉ POUR SE RENCONTRER ET SOUFFLER

Répit parental, charge mentale, respect de la vie professionnelle et de la vie privée étaient au centre de la 3^e édition du Salon de la Parentalité inclusive à la salle des fêtes. Un moment précieux pour venir souffler et rencontrer des professionnels bienveillants.



10-11
MAI

/ BUDGET /



Un budget 2025 pour les Étampoises... et contre les idées reçues

Au mois de mars, le Conseil municipal a procédé à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (6 mars) avant de voter le budget pour l'année en cours (26 mars). Les grandes lignes de cet exercice 2025 ont déjà été énoncées à travers deux éditions spéciales d'Étampes Info les 21 mars et 3 avril, rappelant le long chemin parcouru depuis 2020, les efforts consentis pour redresser une situation catastrophique et des indicateurs financiers à nouveau dans le vert. Différents facteurs qui ont permis de réaliser deux tours de force : un budget record pour les investissements à hauteur de 19 796 743 € ainsi qu'une baisse des taux communaux pour le bâti, le non-bâti et les résidences secondaires. Des décisions fortes au profit de tous les Étampoises et des faits clairs pour l'avenir de notre commune qui sont néanmoins accueillis avec scepticisme par quelques administrés. Un nouvel éclairage transparent et rigoureux s'impose donc pour déconstruire certaines idées reçues et/ou Fake-News.

"LA BAISSÉ DES TAUX COMMUNAUX N'AURA PAS D'IMPACT POUR LE PORTE-MONNAIE DES ÉTAMPOIS."

FAUX

Montant de la Taxe d'imposition = **Taux d'imposition * Valeur locative**

- La valeur locative est déterminée par l'État et s'actualise chaque année en fonction de l'inflation.
- Le taux d'imposition est fixé par les collectivités (communes, intercommunalités et Région). Ce dernier a évolué, pour Étampes, à la baisse.

	2020	2025	Évolution sur la commune
Taux taxe foncière sur les Propriétés bâties	46,16 %	45,79 %	- 0,8 %

À titre de comparaison, **les Villes essonniennes ont augmenté en moyenne de 6,04 % leurs taux sur cette même période.**

Comme vous l'aurez compris, c'est bien l'inflation subie par chacun, Étampoises et collectivité, qui a fait augmenter le montant des impôts.

Certes, la diminution ne compense pas forcément la hausse de l'inflation depuis 2020, mais elle permet d'en **limiter son augmentation de manière conséquente pour les Étampoises.**

Si la Ville s'était contentée de faire comme les autres communes, en 2025, le montant de l'imposition aurait été supérieur de près de 1 300 000 € par rapport à ce qui a été prévu, et cela rien que pour la taxe foncière sur le bâti.

La bonne gestion des comptes de la Ville est donc un élément essentiel et une inquiétude permanente pour l'exécutif en place afin de **soutenir le pouvoir d'achat des habitants.**

"LA VILLE SOUS LA MENACE D'UNE MISE SOUS-TUTELLE."

NON,

il n'a jamais été question que l'État prenne le contrôle de la politique budgétaire de la commune. On peut même parler de **contre-vérité** voire de **fake-news**. De 2020 à 2023, la majorité municipale a bien dû faire face à un héritage désastreux. Mais la barre a été brillamment relevée, au point qu'Étampes est devenue une **Ville de référence en matière de gestion** comme en témoignent les indicateurs financiers :

- > -12 % en 5 ans pour le stock de dettes (- 8,6 millions €),
- > Épargne brute positive (13,37 %),
- > Épargne nette positive (2 194 060,27 €),
- > Une capacité de désendettement affichée pour l'exercice 2023 de 30 années et pour 2025 de 8 années,
- > Excédent budgétaire record fin 2024 avec 2 632 924,32 €.

FAUX

"ÉTAMPES SE DÉGRADE ET DÉPÉRI."

FAUX

Depuis 2020, la Ville a déjà investi plus de 46 millions € et 19 796 743 € sont programmés cette année pour améliorer, moderniser, embellir la Cité royale dans tous les domaines :

- > **Scolaire** : réhabilitation des écoles Jean-de-La-Fontaine et Louise-Michel, extension de l'école André-Buvat,
- > **Sportif** : création d'un city-stade et d'un terrain de hand/basket, création de vestiaires et transformation du Stade Minier, couverture de terrain de tennis...
- > **Associatif** : réhabilitation de l'ancien lycée Blériot en Espace associatif Daniel-Rebiffé,
- > **Social** : création de l'Espace Rosa-Parks,
- > **Urbain** : opérations de rénovation à Guinette et à la Croix-de-Vernailles,
- > **Environnemental** : passage au led, installation de bornes électriques, de panneaux photovoltaïques,
- > **Patrimonial** : travaux à l'Hôtel-de-Ville, à la Collégiale Notre-Dame et bientôt à la Tour de Guinette...
- > **Mobilier urbain/fleurissement** : les services municipaux œuvrent quotidiennement pour que la Ville reste belle et agréable à vivre.

D'autres opérations sont à venir, notamment concernant **la voirie** dont certains endroits nécessitent une intervention. **La rue Reverseleux** sera la première concernée, mais d'autres suivront : **les rues du Bourgneuf, Cyrille-Brossard, Brunard, le Chemin du Télégraphe et la route de Châlo-Saint-Mars.**

/ ÇA SE PASSE CHEZ VOUS /



Signature officielle de la convention entre Étampes et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Le 26 mars dernier, le Conseil Municipal a voté en faveur d'une demande d'adhésion de la collectivité auprès du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français afin d'obtenir le titre de « Ville Porte ». Une initiative du Maire Franck Marlin, qui a pour but de protéger le patrimoine vert et architectural de la Ville, tout en valorisant sa qualité de vie.

Après échange avec le PNR du Gâtinais Français, il a été souligné que, au vu de sa situation géographique, Étampes représente un point d'accès privilégié au Parc, avec lequel elle entretient des objectifs convergents : la protection des patrimoines naturel et culturel ; la valorisation de la qualité de l'environnement, du paysage et du cadre de vie ; le développement économique, social, touristique et de l'animation culturelle ; l'initiation et l'éducation à l'environnement ; etc.

En tant que Ville d'Art et d'Histoire, Étampes est heureuse de se lancer dans cette nouvelle aventure, qui commencera officiellement avec la signature de la convention entre Étampes et le PNR du Gâtinais, le **samedi 17 mai dans les Salons de l'Hôtel de Ville**, en présence du Président du PNR du Gâtinais Français, Jean-Jacques Boussaingault.

Deux élus, désignés par vote, siégeront ainsi au Comité syndical du PNR : le conseiller municipal délégué au cadre de vie, à la transition écologique et à l'économie circulaire, Joël Nollet (titulaire), et l'adjoint au Maire chargé de la Propreté et des Espaces verts, Jean-Michel Josso (suppléant).

Une nouvelle facette qui s'ajoute aux nombreux atouts de notre Cité Royale, démontrant encore une fois comment, par des initiatives et des projets innovants, elle est aujourd'hui considérée comme la capitale du Sud-Essonnes.

**MISE EN SERVICE
DES BORNES
DE RECHARGE
ÉLECTRIQUES
SMOYS LE 17 MAI**



La transition énergétique se poursuit à Étampes avec la **mise en service officielle des bornes de recharge pour véhicules électriques situées parking du Jeu de Paume et place du Port. Rendez-vous le samedi 17 mai à 11 h, place du Port, pour l'inauguration de ces installations en partenariat avec le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette-Seine)**. Ces bornes permettront à tous les usagers étampoises de recharger leur véhicule en toute simplicité, à un tarif fixe et social de 0,39 €/kWh, sans frais cachés et garanti jusqu'en 2026. Une volonté forte d'accompagner la transition écologique et de faciliter l'accès à la recharge pour tous. L'adhésion de la Ville au SMOYS a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour accompagner cette transition : des bornes géolocalisées sur les applications européennes et le site du SMOYS ; paiement facilité par CB, badge Ulys et compatible avec la majorité des opérateurs ; une assistance technique permanente ; une gestion intégrale par le SMOYS : installation, maintenance, entretien sans surcoût pour la Ville... Et ce n'est qu'un début ! La Ville envisage en effet de déployer d'autres bornes.

DÉCOUVREZ LA TOUR DE GUINETTE COMME AU PREMIER JOUR !

Depuis plusieurs mois, la Ville d'Étampes a lancé une grande opération pour sauver la Tour de Guinette qui, au fil des années, a souffert des effets du temps, des intempéries et de la pollution. Une souscription a été lancée par la Ville, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin de récolter les 99 000 € nécessaires pour les travaux de sécurisation. En parallèle, la Communauté d'Agglomération de l'Étampoise Sud-Essonnes travaille depuis plusieurs mois sur un programme ambitieux de réalité

augmentée (une première en Essonne) mettant en scène la Tour de Guinette telle qu'elle existait autrefois. La Ville d'Étampes et l'Agglomération s'associent donc pour organiser un événement, **le samedi 6 juin, à partir de 17 h au pied de la Tour de Guinette**. Venez prendre part à une immersion inédite au cœur de l'architecture et de l'histoire de ce bâtiment emblématique, invoquant des figures du passé telles que Louis VI, Ingeburge du Danemark, Henri IV ou Viollet-le-Duc grâce à l'alliance de l'histoire et nouvelles



technologies. Cette visite sera ponctuée par une exposition sur l'histoire de la Tour, créée par la CAESE en lien avec les Archives Municipales d'Étampes, ainsi que des ateliers calligraphie, blason et céramique, de **17 h à 19 h**.

/ DEVOIR DE MÉMOIRE /

8 mai 1945 : Étampes rend hommage à ses enfants



Du Carré Militaire au Monument aux Morts, en passant par l'Hôtel-de-Ville et la gare d'Étampes, les Étampeois ont célébré le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale le 8 mai. Le Maire Franck Marlin, les élus du Conseil municipal, les Conseillers Municipaux Jeunes, les représentants des associations d'anciens combattants et porte-drapeaux, le président du Comité d'entente des associations patriotiques et mémorielles d'Étampes Alexandre Guérin, les Jeunes Sapeurs-Pompiers, les militaires du 121^e Régiment du Train de Montlhéry ainsi que de nombreuses personnalités locales, se sont recueillis pour honorer la mémoire de tous ceux qui ont pris part à cette épopée de la Libération. Un hommage a également été rendu à deux gardiens de la mémoire de notre territoire : Guy Bibard et André Delmas qui ont incarné cet engagement au sein du Comité du Souvenir de la gare d'Étampes.

Commémoration de l'abolition de l'esclavage



Depuis 2011, la Ville commémore chaque année en date du 10 mai l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies et possessions françaises. Une tradition de Devoir de Mémoire essentielle à laquelle de nombreuses personnalités se sont associées : les élus du Conseil municipal, le Conseiller départemental Guy Crosnier, le Sous-préfet Benoît Vidon, la présidente de l'association Levé Ou Georgia Trebor, les représentants des forces de l'ordre, les anciens combattants, les porte-drapeaux, les Conseillers Municipaux Jeunes ainsi que de nombreux citoyens. La Première Adjointe Marie-Claude Girardeau a rappelé l'importance de cette cérémonie : « *Le message de cette journée n'est pas seulement un hommage aux victimes et une reconnaissance à ceux qui se sont battus pour les libérer, mais aussi un appel pour sensibiliser les jeunes générations à continuer de lutter pour la dignité de chaque personne humaine.* »

COMMÉMORATION EN MÉMOIRE DES VICTIMES DES BOMBARDEMENTS D'ÉTAMPES

Le 10 juin 1944, les bombardements alliés s'abattent sur Étampes, entraînant la mort de 131 civils et la destruction de nombreuses maisons. Une catastrophe qui arrive seulement 4 ans après les bombardements de l'aviation allemande. Étampes, Ville de Mémoire et de Devoir, commémorera cette part de son Histoire et la mémoire des victimes lors d'une cérémonie organisée le **mardi 10 juin prochain**. Un instant symbolique et profondément ancré dans notre histoire locale, auquel la population est invitée à se joindre..

Retrouvez le programme complet sur www.etampes.fr

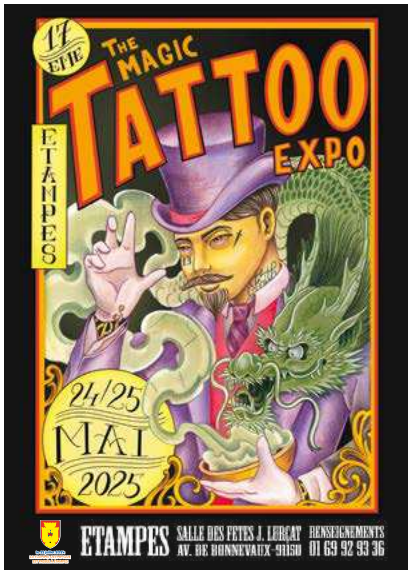
PRENEZ VOTRE ENVOL POUR LA 2^E JOURNÉE DE L'AVIATION À L'AÉRODROME ÉTAMPES-MONDÉSIR

Après une 1^{re} édition en 2024, l'aérodrome Étampes-Mondésir s'apprête à décoller pour une 2^e Journée dédiée à l'Aviation dans ce haut-lieu d'Histoire de l'aéronautique. Un évènement organisé par l'association « Étampes Mondésir, terre d'aviation » qui fait le plein d'animations dimanche 18 mai avec un vide-greniers/brocante

(inscriptions et informations : 06 03 11 01 43 /mapresle@orange.fr), la Course des As (10 km, inscriptions en ligne sur protiming), mais aussi des présentations statiques, de modélisme/drones, des métiers de l'aéronautique, la présence de producteurs locaux et de nombreuses animations pour toute la famille.

Cerise sur le gâteau, une grande Tombol'As permettra de remporter de nombreux lots : vol de découverte, repas dans des restaurants locaux, paniers gourmands, électroménager...
 → **Dimanche 18 mai.**
 → **De 8 h à 18 h.**
 → **À l'Aérodrome Étampes-Mondésir**
 → **Entrée gratuite.**





Encres et enchantements

Le Salon Tattoo fait sa magie

Pour sa 17^e édition, le Salon Tattoo va vous plonger dans l'univers captivant de la magie. Un évènement haut en couleurs orchestré par Sandra et Rémy Tattoo, à découvrir les 24 et 25 mai à la salle des fêtes.

La programmation éclectique mêlant talents du tatouage, spectacles, animations familiales et concerts live s'annonce ensorcelante.

D'ailleurs, l'illustre magicien mentaliste et hypnotiseur Jérôme Sellem sera de la partie, pour émerveiller petits et grands. 31 artistes tatoueurs et perceurs venus des quatre coins de la France (et de La Réunion !) seront prêts à transformer votre peau en œuvre d'art.

Old School, New School, Tribal, Néo Trad, Fine Line, Dot Work, Dark... Tous les styles seront à l'honneur.

Des artistes reconnus, habitués du salon ou nouvelles têtes prometteuses, vont "jeter l'encre" et partager leur passion. Des stands de vêtements stylés, des créateurs originaux, et la présence de Ted Implanted, qui dédicacera sa bande dessinée *Super Tatoueur*. Les peintures et vitraux de l'artiste Pez, à Pithiviers seront également exposés.

Fidèle à son esprit convivial, le salon reste un évènement résolument familial. À l'étage, un espace enfants sera proposé. Sculpteur de ballons, maquilleuse professionnelle, concours et nombreux lots à gagner ponctueront ces deux

journées festives.

Cerise sur le gâteau : deux concerts gratuits en plein air seront donnés, samedi et dimanche, à 14 h 15, devant la salle des fêtes, juste à côté de l'espace restauration avec à l'affiche The Jumpy Billy's (Rock'n'roll) et The Tyl'in (Blues). Prêt à découvrir cet évènement qui tatoue les cœurs autant que les peaux ?

17^e édition Salon Tattoo. Les 24 et 25 mai, à la salle des fêtes. Samedi de 10 h 30 à 23 h et dimanche de 10 h 30 à 20 h. Tarifs : 8 € la journée/13 € le week-end.

Gratuit pour les moins de 12 ans.

BRESSAULT : LA MAGIE D'UN JARDIN RARE À DÉCOUVRIR DU 6 AU 8 JUIN

Véritable trésor de nature et de biodiversité, les Jardins Bressault n'ouvrent leurs portes au public qu'une fois par an, au printemps, lorsque la floraison atteint son apogée et que les couleurs éclatantes se mêlent aux parfums envoûtants. Ce jardin de 4 800 m² n'est pas qu'un havre esthétique. Il est aussi un sanctuaire écologique imaginé et paysagé par la famille Lieutier. À l'occasion des Rendez-vous aux Jardins, une manifestation nationale initiée par le Ministère de la Culture qui a pour thème cette année « Jardins de pierres – Pierres de jardins », des lectures de textes poétiques seront présentés par l'Espace Molière, **samedi à 15 h 30 et 17 h, puis dimanche à 11 h 30.**

Les jardins de Bressault à découvrir les 6, 7 et 8 juin, sans réservation sauf le vendredi, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Entrée libre au 31, rue de Saclas. Site web : lesjardinsdebressault.com

Jardins de Bressault 6, 7 et 8 Juin 2025 Portes ouvertes



RENAISSANCE ET CULTURE SUD-ESSONNE CÉLÈBRE 50 ANS D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Samedi 24 mai, l'association Renaissance et Culture Sud-Essonne célébrera ses apprenants en langue française lors d'une cérémonie conviviale et émouvante. Un moment de partage fort en émotions, qui s'achèvera par un repas convivial réunissant apprenants et bénévoles. Mais cette édition revêt une dimension particulière : l'association étampoise

célèbre cette année son 50^e anniversaire. Un demi-siècle d'engagement au service de l'apprentissage du français et de l'intégration de personnes venues du monde entier. Ce jubilé marque également un tournant pour Renaissance et Culture Sud-Essonne, avec l'arrivée en décembre dernier de Dominique Yvard à la présidence de l'association. Fidèle à ses valeurs, Renaissance et Culture Sud-Essonne poursuit sa mission : proposer des cours d'alphabétisation, des cours de conversation espagnole ainsi que diverses sorties culturelles, toujours dans un esprit d'ouverture et de solidarité.



/ LES COMMERCES EN FÊTE /

Fête des mères

600 roses offertes par la Ville pour leur (re)dire qu'on les aime



« **L**e cœur d'une mère est le chef-d'œuvre de la nature », résumait joliment le compositeur belge André Grétry. Un rôle éternel qu'il convient d'honorer, de remercier à chaque occasion qui se présente pour celles qui nous mettent au monde, nous câlinent, nous éduquent, nous conseillent et nous conduisent tout au long de nos vies. C'est pourquoi la Ville cultive chaque année la tradition par un geste simple et symbolique. Samedi 24 mai, de 9 h à 12 h, plusieurs élus municipaux seront à nouveau présents sur le marché du Centre-Ville, place Notre-Dame, pour distribuer 600 roses à toutes les femmes. Une attention qui concerne éga-

lement tous les fleuristes locaux. En effet, la commune a acheté 100 fleurs à chaque professionnel du territoire : Florabike, Nedellec Rivièrre, L'Évidence, Cœur de Fleurs, Bouvier Sylviane et l'Atelier d'Aurélié.

Ces fleuristes, toujours prêts à confectionner les plus beaux bouquets, sont à retrouver dans le guide Mes Commerces en Poche (disponible sur le site Internet de la Ville > Kiosque).

Un livret également bien utile pour dénicher la perle rare, le cadeau original et personnalisé parmi les nombreux commerces de proximité recensés.

Animation Fête des Mères samedi 24 mai, de 9 h à 12 h, place Notre-Dame.

FÊTE DES VOISINS : COMMERÇANTS ET HABITANTS, RENDEZ-VOUS LE 23 MAI PLACE NOTRE-DAME

Pour la 3^e année consécutive, l'enseigne Emma Pressing invite à partager « *un moment pour se retrouver, échanger, rire et simplement profiter d'être habitants et commerçants.* » Une belle initiative de la gérante Emma Da Costa pour cultiver la convivialité chère à nos commerces de proximité. « *Rendez-vous vendredi 23 mai, à partir de 19 h 30 place Notre-Dame, pour partager un apéro, quelques plats faits maison (ou pas !) Ramenez ce que vous voulez : à boire, à grignoter, un sourire... et votre bonne humeur ! On vous attend nombreux !* »



Renseignements chez Emma Pressing (8, place Notre-Dame) ou 01 64 92 07 51. Vendredi 23 mai à partir de 19 h 30, place Notre-Dame.

LA VILLE ET LES BOULANGERS CÉLÈBRENT LE PAIN



À l'occasion de la célébration du patron des boulangers Saint-Honoré le 16 mai, la Ville, toujours au four et au moulin, est à la baguette pour proposer aux artisans-boulangers du secteur de valoriser leur savoir-faire en accompagnant cette action. Une tradition qui va perdurer les vendredi 17 et samedi 18 mai lors de cette journée 2025, en partenariat avec différents professionnels du secteur qui mettent une fois de plus la main à la pâte.

→ Le Fournil D'autrefois

(85, rue de la République) présentera une nouvelle spécialité pour le week-end : un petit pain à base de bière et de saucisson.

→ La Boulangerie Sanchez à Saint-Martin

(75, rue Saint-Martin) en fermeture provisoire.

→ Le Petit Saint-Pierre

(187, rue de la République) proposera des pâtisseries Saint-Honoré, chocolat, caramel, pistache, framboise et chantilly à partir du vendredi 16 pour le week-end.

→ L'Épi Gourmand

(45, rue de la République) vendra les baguettes traditions à 1 € et proposera une formule 4 achetées / 1 offerte les vendredi 16 et samedi 17 mai.

→ Aux Délices d'Étampes - Maison Desauty

(22, rue du Haut-Pavé) s'allie avec la boucherie du Haut-Pavé pour ces journées avec une dégustation de pains (tourte de seigle, sensation au levain, pains au maïs, germes de blé) et de petites charcuteries.

→ Les Gourmandises d'Étampes

(15, rue Sainte-Croix) proposera une baguette du soleil à base de maïs et de fruits secs, ainsi que des surprises pour les visiteurs, le vendredi 16 et le samedi 17 mai.

→ Au Bon Pain

(1, avenue de la Libération) met l'Île de Beauté à l'honneur le vendredi 16 et le samedi 17 mai avec du pain corse : farine de châtaigne, miel et pigons de pin.

/ LES COMMERCES EN FÊTE /

Les Saveurs d'Italie Un 7^e anniversaire célébré par la réouverture

Depuis le 1^{er} mai 2018, le restaurant Les Saveurs d'Italie régale les Étampois par ses fameuses pizzas, pâtes et ses desserts maisons. En raison de problèmes de santé, Yann Le Bellec a dû fermer au mois d'avril. Mais bonne nouvelle, il est de retour depuis le 10 mai. « Cela fait plaisir de revoir les gens et les fourneaux. Je tiens d'ailleurs à remercier ma fidèle clientèle et à les réinviter afin de venir profiter des beaux jours en terrasse. »



→ 1, place de l'Hôtel-de-Ville, ouvert du lundi au samedi, de 12 h à 14 h et de 18 h à 21 h 30. Tél. : 01 64 59 54 30.

VAPOSTORE : 1^{RE} BOUGIE ET 5 ÉTOILES DE SATISFACTION

La boutique Vapostore Étampes a célébré en mars son 1^{er} anniversaire. Un évènement marquant pour Sylvain Oren, son fondateur, ancien fumeur devenu vapoteur convaincu. « J'ai une clientèle fidèle qui me soutient depuis le début. Je les remercie infiniment. Je ne regrette absolument pas de m'être installé à Étampes. Les retours sont très positifs. Et Les avis Google sont tous à 5 étoiles. C'est très valorisant et cela me touche beaucoup. » conclut Sylvain, le sourire aux lèvres. → 7, Place Notre-Dame, ouvert du lundi au samedi. Tél. : 01 64 94 21 67.



1^{ER} MAI : ATHENADOGS AND CAT CÉLÈBRE AVEC BONHEUR SON PREMIER ANNIVERSAIRE



Le 1^{er} mai 2024, Athénaïs et son époux Jonathan ouvraient Athenadogs and Cat, le salon de toilettage pour chiens, chats et Nouveaux Animaux de Compagnie. Une date symbolique qui leur a porté chance. Un an plus tard, ils ont toujours le sourire aux lèvres, heureux de s'être installés à Étampes. De nombreux clients sont venus célébrer avec eux cet anniversaire, Mehdi Mejeri, conseiller municipal en charge du Commerce et de l'Artisanat, était également présent aux côtés des élus municipaux Sana Aabibou et Franck Coenne ainsi que l'ancienne gérante Mélanie Le Bars.

→ 10, rue de la Juiverie.
Ouvert du mardi au samedi.
Tél. : 01 60 80 03 65.

LA P'TITE BOUTIQUE D'ÉVA... 1 AN DÉJÀ ET QUE DU BONHEUR !

Le 15 mars, La P'tite Boutique d'Eva avait des allures de fête ! Voilà maintenant un an que cette jeune femme de 22 ans a ouvert les portes de son



commerce, l'aboutissement d'un rêve devenu réalité. Dans cet espace dédié au prêt-à-porter féminin, Eva propose une sélection raffinée de vêtements, accessoires, sacs à main et bijoux pour une clientèle large et intergénérationnelle. « Je n'imaginai pas un tel succès, ni tisser des liens aussi forts avec mes clientes », confie-t-elle avec émotion. Avec l'arrivée du printemps et de l'été qui pointe le bout de son nez, la boutique se pare de couleurs vives, de nouveautés pétillantes et de fraîcheur, à l'image d'Eva elle-même ! Allez donc y faire un tour !

→ 21, rue de la Juiverie, ouvert du mardi au samedi.
Tél. : 01 60 82 29 90.

CROWS ARENA FÊTE SON 1^{ER} ANNIVERSAIRE LE 29 MAI !

Installée depuis mai 2024 rue de la Juiverie, Crows Arena s'est rapidement imposée comme un lieu incontournable pour les passionnés de jeux de société, de jeux de rôle et surtout de cartes à collectionner (TCG).

Pour célébrer son 1^{er} anniversaire, la boutique organise un grand évènement le 29 mai, à partir de 14 h : animations en boutique et en extérieur dans la rue piétonne, jeux sous barnums, bourse d'échange cartes Pokémon, la licence la plus connue au monde, tombola, goodies et bons d'achat à gagner. Un rendez-vous festif et familial ouvert à tous les passionnés de jeux et de pop culture !

→ 12, rue de la Juiverie, ouvert du mardi au samedi, de 11 h à 20 h 30 et certains dimanches pour des tournois. Tél. : 01 83 63 94 83 / 06 47 45 38 01.
Gratuit et sans réservation.



/ ÇA SE PASSE CHEZ NOUS /

La Ville s'active pour les 18-25 ans

La Ville d'Étampes et son service de Cohésion Sociale poursuivent leur volonté de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous. Dans le cadre du dispositif PS Jeunes, un programme de sorties et d'évènements a ainsi été mis en place à destination de la jeunesse étampoise, en lien avec les centres sociaux et pôle de proximité de la commune.

En plus de développer l'attractivité du territoire, ce programme permettra d'accompagner les jeunes vers l'autonomie en soutenant leurs idées, notamment par la mise en place des projets de vacances, d'évènements multi-partenariaux innovants permettant de susciter une envie de réinsertion dans un parcours, ou encore de projets mémoriels et fédérateurs en lien avec la Citoyenneté et les valeurs de la République.

Toutes ces initiatives ont pour objectif de développer la confiance en soi, d'améliorer le savoir-vivre ensemble et de développer



des liens de confiance avec des personnes ressources identifiées.

Des soirées thématiques et gratuites sont ainsi organisées pour favoriser les rencontres, **les vendredis soirs, de 19 h à 21 h 30. Prochains rendez-vous : vendredi 23 mai, soirée « Time's Up » à la salle Saint-Antoine (22, rue Saint-Antoine) et vendredi 6 juin, soirée « Battle Cup Pong » à l'Espace social Rosa-Parks (35, boulevard de Montfaucon).**

→ Plus d'informations auprès de Dorande de l'Espace social Jean-Carmet (01 60 80 05 29) ou de Afsoih de l'Espace social Rosa-Parks (01 88 07 00 48).

LA RÉSIDENCE CLAIREFONTAINE ACCUEILLE DEUX SERVICES CIVIQUES SOLIDARITÉ SENIORS



En décembre dernier, lors de son conseil d'administration, le Centre Communal d'Action Sociale avait approuvé la possibilité d'avoir recours à deux services civiques Solidarité Seniors. Sarah (19 ans) et Jeanne (18 ans) sont ainsi arrivées au début du mois de mai à la Résidence Clairefontaine. Elles ont toutes les deux bénéficié de trois jours de formation afin de répondre au mieux aux besoins des Aînés.

« Nous avons souhaité faire appel à ces services civiques afin d'accompagner les Aînés et mettre en place des projets autour de l'aide à la personne, du Devoir de Mémoire... et que cette expérience puisse les aider aussi à l'avenir. Donc bienvenue à vous, merci et félicitations pour votre engagement. C'est beau de voir des jeunes qui s'engagent comme ça », leur a dit Gilbert Dallérac, adjoint au Maire en charge du CCAS et des Aînés.

En plus de participer à l'animation de la structure, les deux jeunes filles ont déjà de belles idées pour divertir les Seniors.

« Nous voulons mettre en place des ateliers cuisine-pâtisserie. Nous avons commencé à réfléchir à un club lecture où chacun proposerait une histoire qui serait lue à voix-haute. Nous avons aussi pour projet de créer une sorte d'album pour présenter un peu chaque résident, son parcours, son métier, ses hobbies... Ce serait un document que tout le monde pourrait feuilleter pour apprendre à mieux se connaître », décrivent-elles.

Une belle expérience qui durera jusqu'à septembre et qui leur permettra de développer une réelle amitié avec les Seniors, tout en développant leur facilité à parler en public, leur curiosité, leur autonomie et leur confiance en soi.

EN RECHERCHE URGENTE D'EMPLOI ? L'ASSOCIATION AUREORE VIENT À VOUS !

L'association Aurore a pour vocation d'accueillir et d'accompagner vers l'autonomie des personnes en situation de précarité ou d'exclusion à travers plusieurs opérations. À bord de leur bureau mobile, les équipes sillonnent le Département pour aller à la rencontre des personnes en recherche

urgente d'emploi. Grâce à un réseau d'entreprises partenaires, vous trouverez auprès d'eux des solutions concrètes : coachings personnalisés, simulations d'entretiens, visites d'entreprises, suivis renforcés... Les membres de l'association Aurore mettent tout en œuvre pour vous accompagner au mieux vers

l'emploi. Les conditions ? Être majeur, en situation administrative régularisée et résider en Essonne.

L'association Aurore fera escale, de 13 h à 16 h, mercredi 9 juillet, à l'EPPVS (54, rue de la Croix-de-Vernailles).

N'attendez plus et montez à bord !



/ JEUNESSE /

Réinventer les vacances par de nouveaux apprentissages avec Amasco

Si l'école de la République favorise l'égalité des chances, les vacances scolaires peuvent au contraire creuser les inégalités.

En partant de ce principe, l'association Amasco avait vu le jour en 2019 avec l'objectif de profiter des vacances scolaires pour (re)donner le goût d'apprendre aux enfants.

Séduite par cette idée, la Ville avait fait appel à l'association pour 2 stages au printemps et à l'été 2024 à l'école élémentaire Jean-de-La-Fontaine. Puisque le dispositif avait parfaitement répondu aux attentes, le Conseil municipal a validé le 6 mars une subvention exceptionnelle afin de proposer de nouvelles sessions.

Du 14 au 18 avril, l'école Jean-de-La-Fontaine accueillait 8 enfants âgés de 6 à 11 ans. L'occasion pour le maire Franck Marlin et sa première Adjointe Marie-Claude Girardeau de répondre à l'invitation de la responsable Île-de-France pour Amasco, Anne-Laure Benoist : « Amasco vient d'un verbe latin qui signifie "commencer à aimer". L'idée est donc d'axer sur le plaisir d'apprendre, de développer la confiance en soi de l'enfant face à ses



apprentissages et le travail en coopération entre enfants et adultes par la pédagogie positive.»

Jeux coopératifs, activités artistiques, animations sportives alternent avec des temps calmes, pour le plus grand plaisir des enfants.

Franck Marlin était satisfait de constater les bienfaits du dispositif : « *L'éducation a toujours été au centre de notre action, à la fois par l'entretien des écoles mais aussi en ouvrant l'éventail des possibilités aux élèves et à leurs parents. Il est capital d'offrir tous les moyens à notre disposition pour la réussite de nos jeunes. Par son implication et son action, Amasco contribue à cette volonté. Nous étudions d'ailleurs la possibilité de proposer ces stages à Guinette, au sein de l'école Éric-Tabarly, dès l'été prochain.* »

QUAND DES ÉLÈVES ÉTAMPOIS DÉCOUVRENT L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Comme il l'avait promis lors de sa venue dans une classe de CM1 de l'école Louis-Moreau le 13 mars dernier, le Maire Franck Marlin a bel et bien permis à des élèves étampois de visiter l'Assemblée Nationale. Un lieu familier pour le 1^{er} édile qui a officié durant 25 ans comme Député (1995-2020).

Le 2 mai, une vingtaine d'écoliers de Louis-Moreau montaient à bord aux côtés de 10 autres élèves issus du Conseil de la Vie Sociale du collège de Guinette pour cette sortie d'exception. Des salons à la Bibliothèque en passant par l'Hémicycle, la visite a impressionné aussi bien les jeunes que les encadrants. « *C'était magnifique ! Les enfants ont posé beaucoup de questions et les anecdotes de M. le Maire apportaient également du vécu et des précisions complémentaires intéressantes* », précisait Brume Sellin, la professeure de la classe de CM1.

UN REPAS "SANTÉ ET PLAISIR" RÉALISÉ AVEC BRIO PAR LES ÉLÈVES DU LYCÉE NELSON-MANDELA

Sept élèves de 3^e Prépa Métiers du lycée professionnel Nelson-Mandela ont relevé un défi de taille : imaginer, cuisiner et servir un repas complet, à la fois équilibré, élaboré et savoureux à 16 convives. Ce projet, mené avec le soutien de cinq enseignants, s'inscrit dans une initiative éducative de l'Académie de Versailles mêlant pédagogie, créativité et sensibilisation à une alimentation saine. Le fruit de plusieurs semaines de travail a été

présenté le 19 avril, lors d'un déjeuner au restaurant scolaire de l'établissement. Marie-Claude Girardeau, adjointe au Maire en charge de l'Éducation, et Johann Mittelhausser, président de l'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonnes, étaient présents aux côtés du Proviseur Laurent Léon, ainsi que de professeurs et membres du personnel. Le menu séduisant et raffiné ainsi que les douceurs sucrées ont conquis les papilles, avec en conclusion des



mignardises. Comme le soulignait un enseignant : « *Le repas est l'aboutissement d'un travail pluridisciplinaire impliquant biotechnologie, économie-gestion, éducation physique, arts plastiques et lettres.* »

Les élèves Adrien, Cassandre, Louana, Manon, Noélie, Zoé, et leurs enseignants peuvent se féliciter de la réussite de cette première édition, placée sous le signe de la créativité et du bon goût.

Rachat du cabinet des Hauts-Vallons par la Ville

« Une vision et un investissement pour l'avenir »

« **L**a santé avant tout. » Un vieil adage qui s'applique à toute personne, mais également à tous les territoires. Partout en France, l'accès aux soins est menacé par une désertification médicale n'épargnant pas le Sud-Essonne au passage. C'est pourquoi le Maire d'Étampes a souhaité sortir des compétences dévolues aux communes, quitte à empiéter dans le champ d'actions de l'État, pour prendre cette problématique à bras le corps.

En parallèle du soutien affiché à plusieurs projets (hôpital de jour Clinaliance, cabinet pluridisciplinaire à la Galerie marchande, cabinet de radiologie...), la Ville prête en effet assistance à une structure en grande difficulté. Sur une initiative de Franck Marlin, une nouvelle histoire s'écrit avec l'Agglomération pour fonder un plan de santé pour le Sud-Essonne dont le cabinet des Hauts-Vallons (66, rue Jean-Mermoz) constitue le 1^{er} chapitre. Le Conseil municipal réuni le 6 mars a ainsi validé l'acquisition du local pour un montant de 596 000 €.

Le 5 mai, le Maire est venu rencontrer toute l'équipe : le Dr Sébastien Husson qui avait déjà ouvert ce local avec l'appui de Franck Marlin en 2012, ainsi que ses collaborateurs le Dr Vincent Brosard, les assistantes médicales Cécile Gaillac et Delphine Barrier (en cours de reconversion).

Une rencontre chaleureuse et constructive qui prouve que le projet est désormais sur les bons rails.

« Il y a quelques mois, l'horizon semblait sombre lorsque la structure était menacée et que vous nous aviez sollicité. Il a fallu se montrer novateur et bousculer les esprits. En partant de ce principe, j'ai demandé aux différents services de travailler sur ce dossier pour acheter le local, le mettre à votre disposition et avoir un partenariat évolutif. Cette opportunité d'acheter le local s'est présentée, et elle répond à un double besoin : vous aider à pérenniser la structure tout en répondant aux attentes de la population. N'en déplaise aux idéologues obscurantistes, il s'agit d'un partenariat public/privé au profit de la patientèle et des administrés avec une vision et un investissement pour l'avenir », exprimait Franck Marlin au Dr Husson.

DE NOUVEAUX PRATICIENS ATTENDUS D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

« Vous avez réussi à conforter l'activité médicale malgré les difficultés. Notre volonté est de vous accompagner, de vous aider par tous les moyens à notre disposition pour renforcer votre action. C'est pourquoi je suis venu aujourd'hui avec mes Adjoints Marie-Claude Girardeau, Elisabeth Delage et Jean-Michel Josso, mais aussi avec le Directeur Général des Services, les responsables des services Bâtiments, Logement, Sécurité/Accessibilité, Communication, et le directeur de



l'espace social Jean-Carmet à proximité. Quand on bâtit un projet solide, cohérent et en concertation, on est forcément sur la bonne voie. »

Sur la même longueur d'onde, le Dr Husson entend s'inscrire dans ce nouveau dispositif et s'active pour trouver de nouveaux collaborateurs : « Nous devrions accueillir des internes d'ici la fin de l'année. Nous avons également une piste importante avec un médecin habitant le territoire. Le soutien de la commune et du Maire sont et resteront déterminants, notamment pour appuyer ces démarches et pour aider à trouver un logement adapté pour les nouveaux professionnels et leur famille. »

Les prochaines étapes sont déjà programmées. Le 25 juin en Conseil municipal, les élus étudieront une nouvelle délibération pour obtenir des fonds de concours à hauteur de 50 000 € par l'Agglomération. Et d'ici le début de l'automne, la Ville procédera officiellement à l'acquisition du local pour acter cette nouvelle ère.

INFOS MUNICIPALES

• Pharmacies de garde

Dimanche 18 mai :
PHARMACIE DES LAVANDIÈRES :
 82, Grande Rue, à Étréchy.

Dimanche 25 mai :
PHARMACIE DE GARLANDE :
 7, place Étienne de Garlande, à Corbreuse.

Jeudi 29 mai :
PHARMACIE DES LYS :
 Centre commercial E.Leclerc,
 50, rue des Lys, à Étampes.

Dimanche 1^{er} juin :

GRANDE PHARMACIE D'ÉTAMPES :
 Centre commercial Carrefour,
 Avenue de Bonnevaux, à Étampes.

ÉTAT CIVIL

• Bienvenue à

Le 22/04 : Rufus Cayatte ; 26/04 : Noreh Perdomo Boffill Minana ; 29/04 : Amaya Hilta ; 01/05 : Seydou Sall ; 03/05 : Kahyssa Bâ.

• Félicitations à

Le 03/05 : Sandrine Le Clech et Jean-Louis Tacita.

• Ils nous ont quittés

Le 02/01 : Raphaëla Marchand, née Buannic, 89 ans ; 26/04 : Monique Vagneur, née Mick, 87 ans ; 27/04 : Danièle Hess, 74 ans ; 30/04 : Jeannine Jamet, née Geslin, 91 ans ; 03/05 : Suzanne Chézeau, née Paulin, 96 ans ; 06/05 : Claude Hirth, née Fumeron, 94 ans ; 07/05 : Djamilia Kabli, née Benguella, 79 ans.

/ LIBRE EXPRESSION /

ENSEMBLE ON FAIT TELLEMENT PLUS

2025 : la bonne santé financière de la Ville d'Étampes dérangerait-elle l'opposition municipale ?

C'est une vérité qui peut blesser la fierté des élus de l'opposition, mais nous continuerons à rassurer les habitants face au chaos que ces hargneux essayent de répandre : **la santé financière d'Étampes est bonne.**

Rien ne peut contredire les chiffres : **de 30 ans, la capacité de désendettement de la ville en 2023 est aujourd'hui estimée à 8 ans. Nous avons clôturé 2024 avec un excédent de 2 632 924,32 €, permettant une baisse des taux communaux pour le bâti, le non-bâti et les résidences secondaires, ainsi que 19 796 743 € d'investissements.**

Des faits indéniables qu'une opposition, trop enlisée dans sa haine et sa colère, ne cesse de contester à tort et à travers. Des protestations sans aucune proposition. Du vide et du bruit, voilà tout.

Malgré leur tentative de propager la peur, nous garderons le cap pour la commune et ses habitants.

Parce que nous, nous aimons Étampes.

Franck MARLIN et la liste
« Ensemble, on fait tellement plus »

ÉTAMPES EN COMMUN

// Bienvenue aux amis allemands de Borna ! //

C'est un immense plaisir pour nous de les **accueillir dans notre ville.** Leur venue témoigne encore des **liens d'amitié qui unissent Étampes et Borna,** une relation précieuse bâtie sur le partage, la découverte et l'enrichissement mutuel, **grâce à nos 2 Comités de jumelage.**

Ce jumelage est une histoire humaine où se tissent des **souvenirs, échanges culturels et des projets qui nous rapprochent.** Ce séjour sera riche en rencontres et moments de convivialité.

Et parce que les liens qui unissent les peuples dépassent les frontières, nous souhaitons aussi adresser **une pensée solidaire à la ville d'Irpin (Ukraine),** jumelée aussi avec Borna, en souhaitant **qu'elle retrouve la Paix.**

Que cette visite soit l'occasion de renforcer nos liens, et nos engagements communs, de coopérations et d'échanges entre nos associations et nos 2 municipalités !

Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT,
Jacques CORBEL, Maryline COMMEIGNES
<http://www.etampesencommun.fr>,
contact@etampesencommun.fr

UNE ÉQUIPE S'ENGAGE POUR ÉTAMPES

Notre équipe est à votre écoute

Il y a quelques semaines nous avons proposé aux étampoises et aux étampoises **un questionnaire en ligne recueillant leurs avis sur la situation de la Ville** et les sujets prioritaires pour demain.

Ce souci de vous écouter, de prendre en compte votre point de vue, nous permet de bien mieux porter vos projets et vos espoirs collectifs dans votre intérêt et celui d'Étampes.

Comme nous nous y étions engagés, **nous vous invitons à une réunion d'échanges** autour des résultats aux nombreuses réponses à ce questionnaire que nous avons reçues et du rendu que nous en faisons.

Jeudi 22 mai à 19h Salle Saint-Antoine

Cela sera l'occasion de discuter ensemble de l'avenir de la commune.

Tarik Meziane, Isabelle Tran Quoc Hung,
Grégoire Turlotte
<http://www.facebook.com/EEEtampes> ;
Email : eeetampes@gmail.com

UN AUTRE AVENIR POUR ÉTAMPES

Santé à Étampes : l'urgence de reconstruire la confiance

La proposition de loi visant à **lutter contre les déserts médicaux** veut réguler l'installation des médecins et **imposer une permanence des soins.** À Étampes, nous savons ce que signifie **le manque de soignants : des délais trop longs, des familles sans médecin, des professionnels épuisés et parfois découragés.**

Pour enfin sortir de cette crise, il faut des solutions concrètes et adaptées à nos réalités locales. Nos médecins ont besoin de **confiance, de reconnaissance, de soutien concret et de moyens pour exercer sereinement.**

Des communes l'ont montré : agir vite, concrètement et efficacement, avec les habitants et les soignants, peut durablement améliorer l'attractivité de notre territoire.

Ensemble, nous renforcerons une offre de soins de proximité, au service de tous. **L'avenir de la santé à Étampes doit se bâtir dans le dialogue et l'engagement. Et c'est ce que nous ferons.**

Gilles BAYART, Virginie TARTARIN et
Emmanuelle ROYÈRE
Email : AutreAvenirEtampes@gmail.com
Site : www.gillesbayart.com

/ CULTURE /

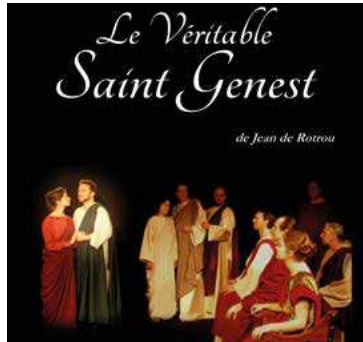


“Le Véritable Saint-Genest” à la Collégiale Notre-Dame

Dans un écrin de pierre et de lumière, la Collégiale Notre-Dame accueillera une œuvre rare et puissante du théâtre classique français : *Le Véritable Saint-Genest*, tragédie de Jean de Rotrou. Cette pièce saisissante revient sur scène pour une représentation unique, sous la mise en scène inspirée de Pierre Deusy.

Le texte plonge le spectateur dans la Rome du III^e siècle, à l'époque sombre des persécutions chrétiennes sous l'empereur Dioclétien. On y suit le destin tragique de Genest, comédien romain, qui trouve la foi en incarnant un martyr sur scène... et choisit, au prix de sa vie, de devenir ce qu'il joue. C'est toute la force de la pièce : Rotrou y célèbre non seulement la foi, mais aussi la grandeur du théâtre, en faisant du comédien un saint par son art même.

Portée par une troupe talentueuse – Olivier Bruaux, Franck Nalis, Fanny Heurguier, Bernard Lefebvre, Rémi



de Monvel, Héloïse Cunin, Christophe Rouillon, Hélène Robin, Fred Morel et Pierre Deusy – cette représentation proposée par la Ville promet une expérience spirituelle, esthétique et profondément humaine.

Un rendez-vous exceptionnel où l'histoire, l'art et la foi se rencontrent au cœur d'Étampes.

- Samedi 24 mai, à 20 h.
- Collégiale Notre-Dame.
- Réservations au : 06 73 37 90 58.
- Entrée libre – tout public – durée : environ 1 h 30.

LA CLÉ DE SOUS-SOL EN CONCERT

Après leur passage l'année dernière, les musiciens du groupe La Clé de Sous-Sol sont de retour à Étampes pour vous proposer une soirée des plus enivrantes, le samedi 17 mai, au théâtre Les Grands Solistes.

Avec Willy Pansart à la guitare, Mikaël Houel au cajon, Lionnel Romier au clavier et Damien Castignoli à la basse, ils vont harmoniser leurs instruments et leurs voix pour offrir un parfait mélange de soul, de manouche, de jazz et de funk.

Il ne reste plus qu'à savourer et à se laisser emporter par la musique !



- Samedi 17 mai, à 20 h.
- Théâtre Les Grands Solistes (21, rue Saint-Antoine).
- Tarifs : 5 € ; 10 € ; 20 € (voir conditions).
- Réservations au : 06 73 37 90 58.

RIRE POUR MIEUX RÉSISTER : MISÈRE INTELLECTUELLE

Le Théâtre Les Grands Solistes, accueillera bientôt un spectacle drôle et lucide, signé Romain Bouteille.

Décédé en 2021, le cofondateur aux côtés de Saïda Churchill continue de faire vibrer ce lieu qu'il a imaginé.

Le site va ainsi accueillir un de ses spectacles radicalement drôle et violemment lucide, mis en scène par son fils Shams Bouteille, avec René-Alban Fleury. Pour Romain Bouteille, l'humour a toujours été une arme, la poésie un scalpel, et la lucidité un acte de résistance. À travers les confessions décapantes d'un “artiste-terroriste”, ce spectacle fustige la soumission de l'art aux logiques financières et dénonce avec panache la mainmise du pouvoir monétaire sur la pensée, la culture, et la démocratie elle-même. Le propos est tranchant, parfois dérangeant, mais d'une vérité implacable, servie par un humour féroce et irrésistible.

- Les 6 et 7 juin, à 20 h. → Le 8 juin, à 17 h.
- Théâtre Les Grands Solistes.
- Tarifs : 5 € ; 10 € ; 20 € (voir conditions).
- Réservation au 06 73 37 90 58.



L'ART EN LUMIÈRE AU CHÂTEAU DE VALNAY

Le week-end des 24 et 25 mai, le Château de Valnay deviendra le théâtre d'une exposition pleine de vie et de couleurs portée par Thierry Hulné et les quarante artistes de son Atelier d'Art Clémentine.

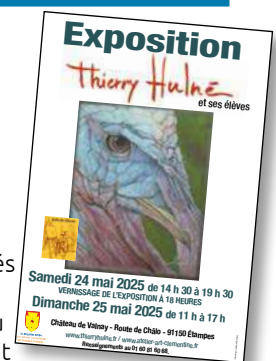
Après des mois de préparation, ces artistes en herbe ou confirmés vous invitent à découvrir des œuvres vibrantes et sensibles, où lumière, couleur et émotions sont

à l'honneur. Portraits, paysages, natures mortes, scènes réelles ou imaginaires... Chaque création reflète la liberté artistique et la diversité des techniques explorées : fusain, craie, aquarelle, peinture à l'huile ou acrylique. Thierry Hulné, dont les œuvres célèbrent la beauté du vivant (visages, corps, animaux de la forêt), exposera aussi ses dernières créations.

Exposition Atelier d'Art Clémentine :

- Samedi 24 mai : de 14 h 30 à 19 h 30 (vernissage à 18 h),
- Dimanche 25 mai : de 11 h à 17 h, au Château de Valnay, route de Châlo.
- Entrée libre.

www.atelier-art-clementine.fr - www.thierryhulne.fr



/ À SAVOIR /



PLAN CANICULE 2025

Comme chaque année depuis 2003, la Ville d'Étampes relance son Plan Canicule. Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap. Si vous ne faites pas partie des personnes déjà inscrites, merci de remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville (www.mairie-etampes.fr > Aînés / Citoyenneté > le-plan-canicule) Inscription à retourner par courrier ou à déposer : Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12, carrefour des Religieuses) / Mairie Annexe-Espace Jean-Carmet (1, rue des Noyers-Patins) / Service des personnes retraitées (19, promenade des Prés) / Temps des Loisirs (34, rue des Cordeliers) / Espace Camille-Claudé (119 bis, boulevard Saint-Michel) / Espace Social Rosa-Parks (35, boulevard de Montfaucou) / À la Poste de Saint-Martin (75, rue Saint-Martin) / Pôle de Proximité et de Services Saint-Martin (rue du Moulin-à-Peaux).

EXPOSITION « COULEURS CROISÉES »

Du 24 mai au 26 juillet, l'Espace Déclic (8-10, rue Aristide-Briand) vous invite à découvrir



l'exposition « Couleurs Croisées », qui met en regard les univers picturaux de Sophie Moreau et Houssa Kyou. Deux approches singulières qui explorent la saison du renouveau à travers des œuvres à la fois vibrantes et sensibles. Dans ce dialogue stylistique, formes florales, gestes colorés et transparences subtiles composent un paysage intérieur, où chaque tableau ouvre une fenêtre sur une nature réinventée.

Inauguration le samedi 24 mai, à 18 h, ponctuée par un moment musical par Maïté Vilar et son groupe.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER À VOTRE RENCONTRE



Reconnue d'utilité publique, la Ligue contre le Cancer est une association qui mène son action en toute indépendance en s'appuyant sur trois missions de lutte pour une meilleure efficacité : recherche, aide aux malades, prévention et dépistage. Pour sensibiliser le public sur ses missions, la Ligue organise une campagne d'information dans le centre-ville d'Étampes, **du lundi 2 au samedi 7 juin**, afin d'informer sur les opérations relatives aux programmes de lutte contre le cancer.

→ Chaque membre portera des vêtements et un badge clairement identifiable.

→ Cette campagne ne fera pas l'objet d'une collecte d'argent en espèces ou en chèques.

LA RECYCLERIE MOBILE DEVIENT MENSUELLE



Face au succès de l'opération la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a décidé de faire venir la Recyclerie Mobile une fois par mois à Étampes (sauf en juillet). Prochaine date : **samedi 7 juin, de 10 h à 16 h 30**, devant la salle des fêtes Jean-Lurçat.

→ **Rappel** : Sont acceptés en bon état : meubles (de préférence non démontés), literie, livres, vaisselles, luminaires, objets de décoration, articles de loisirs et de sport, jeux et jouets. Et quel que soit l'état : électroménagers, appareils électriques et informatiques, textiles, chaussures et maroquinerie...

HOROSCOPE

BÉLIER 21 mars - 20 avril
Une rencontre avec un collègue pourrait réveiller des discussions intéressantes.

TAUREAU 21 avril - 20 mai
Laissez-vous séduire par le charme des rencontres fortuites.

GÉMEAUX 21 mai - 21 juin
Exprimez vos attentes envers votre partenaire. Extériorisez ce que vous ressentez.

CANCER 22 juin - 22 juillet
La compréhension et le respect sont vos meilleurs alliés pour fortifier votre union.

LION 23 juillet - 23 août
Soyez attentif à un collègue avec qui vous partagez une complicité particulière.

VIERGE 24 août - 22 septembre
Évitez de mélanger émotions et tâches professionnelles.

BALANCE 23 septembre - 22 octobre
Explorez une nouvelle activité créative pour réduire le stress.

SCORPION 23 octobre - 21 novembre
Profitez de votre liberté pour explorer de nouveaux horizons sans contraintes.

SAGITTAIRE 22 novembre - 21 décembre
Surmontez les délais serrés en réunissant l'équipe pour une discussion ouverte.

CAPRICORNE 22 décembre - 19 janvier
Pensez à répartir votre épargne en diversifiant vos investissements.

VERSEAU 20 janvier - 19 février
S'aérer booste les énergies et libère les tensions. Même une courte promenade !

POISSONS 20 février - 20 mars
Favorisez le partage d'idées nouvelles, cela vous permettra de gagner du temps.

MÉTÉO DU WEEK-END

Samedi 17 mai



St Pascal

Matin : **9°**
Après-midi : **19°**

Dimanche 18 mai



St Éric

Matin : **9°**
Après-midi : **20°**



Retrouvez toute l'actualité de la Ville sur les réseaux sociaux et le site Internet www.etampes.fr



Retrouvez *Etampes info*, l'agenda culturel et sportif chaque vendredi sur www.etampes.fr ou en vous inscrivant à la newsletter (formulaire disponible en bas de la page d'accueil du site).



Retrouvez-nous sur le site
www.mairie-etampes.fr



Bimensuel municipal
 de la Ville d'Étampes

N° ISSN 2800-2369

Tél. : 01 60 81 60 50
 Courriel :
 communication@
 mairie-etampes.fr

Directeur de la publication :
 La Direction Générale

Rédacteur en chef :
 Benjamin Paschal

Rédaction-photos :
 Christine Fougereux-Léger
 Charlotte Labranche
Maquettiste :
 Murielle Kusy-Broudiou

Secrétariat :
 Tiphany Vergne

Impression :
 Imprimerie municipale
 À jeter dans le conteneur
 adapté.

CONCERT FRANCO-ALLEMAND

• Vendredi 16 mai

À 21 h, en la Collégiale Notre-Dame du Fort, venez assister à un concert franco-allemand, à l'occasion de la venue d'une délégation allemande pour célébrer le 25^e anniversaire du jumelage.

PORTES OUVERTES

• Samedi 17 mai

De 9 h à 15 h, La MFR et le CFA du Moulin de la Planche (45, route d'Artondu à Ormoy-la-Rivière) ouvrent leurs portes.

DISTRIBUTION SACS DÉCHETS VERTS

• Samedi 17 mai

De 10 h à 18 h, l'Agglomération organise une distribution de sacs à déchets verts devant la salle des fêtes. Avis de passage à présenter.

CONFÉRENCES

• Samedi 17 mai

À 15 h 30, à la salle Saint-Antoine, l'association Étampes Histoire propose une conférence de Jean-François Wagniar : « *Le Vagabond : représentations et réalités de l'exclusion sociale aux XIX^e et XX^e siècles* ».

À 17 h 30, à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12, carrefour des Religieuses), Philippe Guillemot présentera : « *Le Débarquement en Normandie : prouesses, légendes, idées reçues et perspectives* ».

• Samedi 24 mai

À 17 h 30, à la Maison des Services Publics Marcel-

Lafouasse, Clément

Wingler poursuivra sa conférence sur « *Institutions et vie politique sous la I^{re} République : le 2 décembre 1951, autopsie d'un Coup d'État* ».

VIDE-GARAGE

• Dimanche 18 mai

De 9 h à 17 h, venez faire de bonnes affaires au vide-garage organisé au 14, rue de la Pirouette dans le quartier Saint-Martin.

EXPOSITIONS

• Du lundi 19 au vendredi 23 mai

L'Espace social Camille-Claudiel (119 bis, boulevard Saint-Michel) accueillera l'exposition « Couleur en Soi », présentant les œuvres des élèves du professeur d'arts Corinne Hennequin. **Vernissage prévu le mardi 20 mai à 17 h 30.**

DON DU SANG

• Mercredi 21 mai

De 15 h à 19 h 30, collecte de sang à la **salle Saint-Antoine** (22, rue Saint-Antoine). Inscriptions : dondesang. efs.sante.fr

FÊTE DES VOISINS

• Vendredi 23 mai

Sortez les nappes à carreaux et les planches apéros, car c'est la Fête des Voisins ! Partagez un moment convivial et festif lors de cette tradition chère à nos cœurs.

REPAIR CAFÉ

• Samedi 24 mai

De 9 h 30 à 12 h 30, à l'Espace social Jean-Carmet (1, avenue des Noyers-Patins).

Gratuit sur inscription : 01 60 80 05 29.

CONCERT

• Dimanche 25 mai

À 17 h, en l'église Saint-Basile, le Chœur du Pays d'Étampes et l'ensemble Choral des Portes de l'Essonne, accompagné par un ensemble instrumental et dirigé par Benjamin Woh, vous invitent à un concert pour écouter les œuvres de Johann Sebastian Bach et ses fils, Carl Philipp Emanuel et Johann Christian.

FÊTE DE LA NATURE

• Dimanche 25 mai

De 14 h à 17 h, le CPN Val-de-Seine et différentes associations locales (SOS P'tites Bêtes, LA Chalouette en Herbe, ADSE St-Escobille) propose un Village Nature à l'île de loisirs avec des ateliers, jeux, exposition, balades...

STAND DÉPISTAGE IST/VIH/SIDA

• Lundi 26 mai

De 10 h à 17 h, sur le parvis de la gare d'Étampes, l'association Espoir tiendra un stand de prévention et de dépistage.

LOTO LIONS CLUB

• Samedi 31 mai

Ouverture des portes à 18 h, début des parties à 20 h, pour le loto du Lions Club Étampes à la salle des fêtes.

STAGE SUFU AFRICA

• Mercredi 4 juin

De 16 h 30 à 18 h 45, à l'EPPVS, l'association franco-sénégalaise Sufu Africa vous propose un mini-stage percussions/danses africaines. Inscriptions et tarifs : 07 86 97 42 73.



STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

Statuts approuvés par arrêté préfectoral n°99 PREFDCL/258 du 18 juin 1999

Modifiés le 13 septembre 1999

Modifiés le 23 février 2006

Modifiés 23 octobre 2008

Modifiés le 02 février 2012

Modifiés 19 février 2013

Modifiés 26 juin 2014

Modifiés le 16 décembre 2014

Modifiés 17 décembre 2015

Adoptés le 17 octobre 2017

Modifiés le 20 juin 2018

Modifiés le 18 décembre 2018

Modifiés le 8 octobre 2019

Modifiés le 12 octobre 2021

Modifiés le 12 mars 2024

Préambule

En application des lois n° 93.24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages (article 2 relatif aux Parcs naturels régionaux), n° 95-101 du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement (articles 46 et 47), du Code rural (articles R 244-1 à R 244-15), et du Code général des collectivités territoriales (articles L 5721-1 à L 5722-6), le Conseil régional d'Ile-de-France, les Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que les Communes adhérentes et les établissements publics de coopération intercommunale adhérents, sont réunis au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Article 1. Objet du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français. Il met en œuvre la Charte. Dans le cadre fixé par celle-ci, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menés par ses partenaires¹.

Ses domaines d'action sont :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche » (extrait de l'art. R 333-1 du Code de l'environnement).

Le Syndicat mixte assure la gestion de la marque collective « Parc naturel régional du Gâtinais français » qui lui est confiée par l'État (art. R 333-16 alinéa 1 du Code de l'environnement). Il peut l'attribuer à des produits ou à des services selon un cahier des charges défini par lui-même.

A cet effet, le Syndicat mixte peut :

- procéder ou faire procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations, publications, travaux d'équipements ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet ;
- rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.

Il peut également :

- passer des contrats, des conventions ;
- être mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et effectuer les opérations qui lui sont confiées, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage ;
- se porter candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire.

Le Syndicat mixte pourra intervenir hors du territoire classé par voie de convention avec les collectivités ou groupements concernés.

Le Syndicat mixte pourra mettre en œuvre une opération particulière située en partie hors du territoire classé, dans le cadre d'un fonctionnement à la carte et après transfert si nécessaire de la ou des compétences concernées, sous réserve que la majorité des communes concernées par cette opération particulière soit incluse dans le périmètre du Parc naturel régional.

Le Syndicat mixte pourra intervenir hors du territoire classé si des interventions ponctuelles et matérielles sont nécessaires pour la mise en œuvre de la Charte.

¹ art. R 333-14 alinéa 1 du Code de l'environnement.

Le Syndicat mixte du Parc conduit la révision de la Charte (art. L 333-1 du Code de l'environnement) et contribuera aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au reclassement.

Le Syndicat mixte du Parc a la possibilité de porter une opération particulière pour tout ou partie de son territoire : Schéma de cohérence territoriale, Service public d'assainissement non collectif (SPANC), Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) , Programme d'intérêt général (PIG)..., intégrant ou non des collectivités situées hors de son territoire, sous réserve que les collectivités ou Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) concernés lui en aient transféré la compétence ou lui aient délégué la maîtrise d'ouvrage.

En particulier, le Syndicat mixte est habilité à exercer la compétence, à caractère optionnel, relative au SPANC pour le compte des Communes qui décident de confier cette compétence au Syndicat mixte. Ce dernier prendra en charge la compétence à compter du premier jour du trimestre suivant la délibération communale rendue exécutoire. A compter de la décision de mettre en place des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien, la Commune ne peut reprendre sa compétence assainissement non collectif qu'après la réalisation de chaque phase de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des dispositifs. Cette reprise de compétence sera alors effective le premier du mois suivant la délibération du conseil municipal rendue exécutoire. Le financement est assuré par les subventions notamment de l'Agence de l'eau, des Conseils départementaux, du Conseil régional, par la redevance des particuliers...

Article 2. Composition du Syndicat mixte

En application des articles L5721-1 et suivant du CGCT, des articles L333-1 à L333-4, et des articles R 333-1 à R 333-16 du Code de l'environnement, il est formé un Syndicat mixte qui prend la dénomination de « *Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français* », ci-après dénommé Syndicat mixte.

Le Syndicat mixte est formé :

- du Conseil régional d'Ile-de-France,
- du Conseil départemental de l'Essonne,
- du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- des Communes territorialement concernées ayant approuvé la Charte et adhéré au Syndicat mixte,
- des EPCI territorialement concernés ayant approuvé la Charte et adhéré au Syndicat mixte,
- des villes portes.

Article 3. Adhésions – Retraits

La composition du Syndicat mixte peut être modifiée par l'admission ou le retrait de nouveaux membres pendant le classement.

Les Communes situées en dehors du périmètre de classement n'ont pas vocation à adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français en dehors des périodes de révision de la Charte. Elles peuvent cependant participer aux objectifs du Parc en sollicitant le statut de ville porte ou de commune associée (Article 4).

Adhésion

Un EPCI, créé après le classement et situé tout ou partie dans le périmètre classé Parc, a vocation à adhérer au Syndicat mixte. Cette admission intervient par une décision prise à la majorité des deux tiers du Comité syndical, à condition que cet EPCI ait approuvé, au préalable, la Charte du Parc naturel régional. Il bénéficie alors des mêmes droits et a les mêmes obligations que l'ensemble des membres cités à l'article 2.

Retrait

Un membre peut être admis à se retirer du Syndicat mixte par une décision prise à la majorité des deux tiers du Comité syndical.

Sauf décision contraire du Comité à la majorité des deux tiers, il devra restituer les aides financières qu'il a perçu du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français pendant l'ensemble de la période de classement en cours.

Article 4. "VILLES-PORTES", COMMUNES/ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ASSOCIÉ(E)S

1- Les villes portes

Les villes portes du Parc sont généralement des communes urbaines territorialement non concernées. Une convention précise, au cas par cas, les modalités de ce partenariat (objet, usage de la dénomination « ville porte du Parc naturel régional du Gâtinais français », clauses financières, durée, ...). Elle est adoptée à la majorité des 2/3 ~~du Comité syndical des suffrages exprimés. Ces villes portes siègent au sein des instances syndicales avec voix délibérative. Ces villes portes siègent au sein des instances syndicales avec voix délibérative.~~

Les villes-portes siègent aux instances syndicales avec une voix consultative. Leur voix devient délibérative dès qu'une convention de partenariat est signée avec le Parc, impliquant une contribution financière de leur part.

De par leur situation en périphérie et leur patrimoine historique, certaines communes urbaines sont partiellement territorialement concernées par le Parc. A ce titre, elles sont membres du Syndicat mixte avec voix délibérative. Elles peuvent aussi demander l'appellation de « ville porte ».

2- Les Communes/EPCI associé(e)s

Il est créé un statut de :

- Communes associées pour des communes rurales ou des villes de petite taille non incluses dans le périmètre du Parc
- EPCI associés pour les Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération non comprises dans le périmètre du Parc mais situées à proximité, qui partagent des objectifs avec ce dernier et sont susceptibles de renforcer la portée de ses actions.

Des conventions précisent, au cas par cas, les modalités de cette association (objet, usage de la dénomination Communes ou EPCI associé(e)s au Parc naturel régional du Gâtinais français, clauses financières, durée...). Elles sont adoptées à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le statut de Commune/EPCI associé(e) ne peut permettre d'exercer un droit de vote au sein des instances syndicales. Les Communes/EPCI associées sont invitées au Comité syndical avec voix consultative.

Article 5. Siège

Le siège du Syndicat mixte est fixé à Milly la forêt (91) au 20 boulevard du Maréchal Lyautey.

Toute modification du siège du Syndicat pourra se faire sur décision à la majorité simple du Comité syndical.

Il pourra être notamment transféré à la Maison du Parc qui sera le centre de gestion et d'animation du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Toutefois, les réunions du Comité syndical et du Bureau syndical peuvent se tenir en tout autre endroit sur décision du Président ainsi que les réunions des Commissions de travail sur décision des Présidents des Commissions.

Article 6. Durée

Le Syndicat mixte est créé pour une durée illimitée.

Article 7. Composition du Comité syndical

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de :

- 8 représentants du Conseil régional d'Ile-de-France ayant cinq voix chacun ;
- 4 représentants du Conseil départemental de l'Essonne ayant trois voix chacun ;
- 4 représentants du Conseil départemental de Seine-et-Marne ayant trois voix chacun ;
- 2 représentants par Commune adhérente ayant une voix chacun ;
- 1 représentant par EPCI adhérent ayant une voix ;
- 1 représentant par ville porte de l'Essonne ayant 1 voix ;
- 1 représentant par ville porte de Seine-et-Marne ayant 1 voix.

Le mandat des membres du Comité prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Les Communes, les EPCI et les villes portes désignent pour chaque délégué titulaire un suppléant. En cas d'empêchement d'un délégué titulaire, son suppléant pourra siéger dans les mêmes conditions.

En cas de vacance, la collectivité intéressée procède, dans les meilleurs délais, à la désignation de son délégué ou de son suppléant.

Article 8. Fonctionnement du Comité syndical.

Le Comité syndical se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an et en session extraordinaire à la demande du Président, ou du Bureau, ou du tiers de ses membres et toutes les fois qu'une modification des statuts s'avère nécessaire, lorsqu'il est saisi d'une demande d'admission ou de retrait, ou pour prononcer la dissolution.

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance à la majorité absolue des présents ou représentés du Comité syndical.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires et suppléants, les pouvoirs sont remis en début de séance. Un membre peut donner à un autre membre un pouvoir pour voter en son nom.

Lorsqu'après une convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la deuxième convocation est valable quel que soit le nombre de présents.

Le Président peut inviter aux réunions du Comité syndical avec voix consultative :

- 1 représentant du Conseil scientifique du Parc ;
- 1 représentant du Conseil éducation du Parc ;
- 1 représentant de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France ;
- 1 représentant du Conseil économique, social et l'environnemental régional ;
- 1 représentant du Centre régional de la propriété forestière ;
- 1 représentant de l'Office national des forêts ;
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture de chaque département ;
- 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de chaque département ;
- 1 représentant de la Chambre des métiers de chaque département ;
- 1 représentant des Fédérations départementales des chasseurs de chaque département ;
- 1 représentant des Fédérations départementales des pêcheurs de chaque département ;
- 2 représentants de l'Union des amis et usagers du Parc ;
- 1 représentant de la propriété foncière ;

1 représentant de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ;

2 représentants des Communes/EPCI associés

Le Président peut aussi inviter le Préfet de la Région Ile-de-France et les Préfets des Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne ou leurs représentants, à participer aux séances du Comité syndical ou toute autre personnalité dont il estimera le concours utile.

Il peut aussi se réunir en assemblée extraordinaire pour les mêmes questions sur demande motivée du tiers de ses membres. Le Président doit alors réunir le Comité syndical dans le délai d'un mois, avec comme ordre du jour le motif porté par les pétitionnaires.

Le Comité syndical statue à la majorité absolue des suffrages exprimés excepté dans les cas suivants où le Comité syndical statue à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés : la modification des statuts, l'adhésion ou le retrait des collectivités locales.

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote, que les délégués représentant les Communes concernées par l'affaire mise en délibération dans le cadre des budgets annexes.

Le Président prend part à tous les votes.

Article 9. Attributions du Comité syndical

Le Comité administre par ses délibérations le Syndicat mixte. Pour cela, il dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du Syndicat et prendre notamment toutes les décisions se rapportant au vote du budget, à l'approbation du compte administratif, aux programmes pluriannuels correspondants à sa vocation et aux programmes d'activités annuels, aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat mixte, à sa dissolution, aux délégations de gestion d'un service public, à l'inscription des dépenses obligatoires.

Le Comité syndical exerce toutes les fonctions prévues par les textes réglementaires en vigueur sur le fonctionnement des Syndicats mixtes.

Il crée les Commissions de travail, institue un Conseil scientifique et un Comité de suivi paysages et territoire, qui peuvent l'assister dans certaines de ses décisions.

Il crée des emplois nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Il est chargé de définir les conditions d'utilisation de la marque « Parc naturel régional du Gâtinais français » dont la gestion lui est confiée.

Il définit les pouvoirs qu'il délègue au Bureau syndical.

Article 10. Composition du Bureau et nomination du Président

Le Comité élit en son sein, un Bureau de 25 membres de la façon suivante :

- Le Président du Syndicat mixte, parmi les délégués titulaires, à chaque renouvellement des Conseils municipaux ;
- 6 représentants désignés par et parmi le collège du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- 6 représentants désignés par et parmi les collèges des Conseils départementaux dont 3 du Conseil départemental de l'Essonne et 3 du Conseil départemental de la Seine-et-Marne ;
- 8 représentants désignés par et parmi le collège des communes territorialement concernées dont 4 de l'Essonne et 4 de la Seine-et-Marne ;
- 2 représentants par et parmi le collège des EPCI dont 1 pour l'Essonne et 1 pour la Seine-et-Marne ;
- 2 représentants par et parmi le collège des villes portes dont 1 pour l'Essonne et 1 pour la Seine-et-Marne.

Un représentant équivaut à une voix.

Le Bureau syndical élit en son sein 6 vice-Présidents. Parmi ceux-ci figurent au moins :

- 1 représentant du Conseil régional d'Ile-de-France,
- 1 représentant de chacun des Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne,
- 1 représentant des Communes de l'Essonne,
- 1 représentant des Communes de la Seine-et-Marne,
- 1 représentant des EPCI.

Il élit un secrétaire et 4 assesseurs.

La durée du mandat de ses membres prend fin dans les mêmes conditions que celui des membres du Comité syndical. En cas de vacance d'un membre, le bureau demande au collège dont il relève de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais. Les fonctions des membres du bureau seront assurées bénévolement.

Article 11 : Attributions du Bureau

Le Bureau a des compétences et prend lui-même les décisions dans la limite des pouvoirs que lui délègue le Comité syndical. Il prépare les travaux et les décisions du Comité syndical et examine préalablement les dossiers. Il prépare le projet de budget et le soumet pour approbation au Comité syndical.

En référence à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Comité peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, à l'exception :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du Syndicat,
- d'équilibre social de l'habitat sur le territoire syndical et de politique de la ville.

Si le Bureau agit en tant qu'« Instance délibérative » au sein du Syndicat mixte par délégation du Comité syndical, le Bureau est soumis aux dispositions applicables au Comité, relatives aux convocations, conditions de quorum, aux pouvoirs, à l'ordre et à la tenue des séances, à la majorité requise pour l'adoption des délibérations, aux modes de scrutin et aux conditions d'acquisition du caractère exécutoire.

Article 12 : Attributions du Président

Le Président est l'« Exécutif » du Syndicat. Il assure son fonctionnement par la nomination du personnel et l'exécution du budget.

Il en assure la représentation en justice et peut passer des actes.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité et du Bureau.

Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale du Syndicat.

Il nomme aux divers emplois créés pour le Comité syndical et il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels.

Il peut recevoir délégation d'attribution du Comité dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au Bureau.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le Président convoque aux réunions du Comité syndical et du Bureau.

Il invite à ces réunions toute personne dont il estime le concours et l'audition utile, et notamment le Préfet coordinateur ou son représentant. Il dirige les débats et contrôle les votes. Son vote est prépondérant en cas de partage des voix.

Il nomme le Directeur après avis du Bureau et accord du Président du Conseil régional d'Ile-de-France.

Article 13 : Attributions du Directeur

Le Directeur prépare et exécute, sous l'autorité du Président, les délibérations du Comité et du Bureau du Syndicat mixte.

Il dirige l'équipe du Parc recrutée dans les limites financières, définies dans la section de fonctionnement du budget annuel approuvé par le Comité syndical. Il définit les profils de poste du personnel et propose les candidatures au Président et à la Commission de recrutement.

Il prépare, chaque année, les programmes d'activités ainsi que le projet de budget pour l'année suivante.

Il assure, sous l'autorité du Président, le fonctionnement des services du Syndicat mixte et la gestion du personnel.

Le Directeur assiste aux réunions du Comité syndical et du Bureau.

Le Directeur peut recevoir du Président, des délégations de signature.

Article 14. Le personnel du Parc

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe technique et d'animation placée sous son contrôle et sous l'autorité du Directeur du Parc, qui est chargé de mettre en œuvre les décisions du Syndicat mixte.

L'équipe est mise au service des collectivités et des habitants pour les aider au montage de toute opération en rapport avec les décisions du Comité syndical et de la Charte du Parc.

Article 15. Budget

Le budget du Syndicat mixte pourvoit à toutes les dépenses d'équipement et de fonctionnement destinées à la réalisation de ses objectifs.

Un contrat entre l'État, le Conseil régional d'Ile-de-France, les Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne et du Syndicat mixte précise les contributions de chacun aux dépenses de fonctionnement et à celles du programme d'actions du Parc.

Financement du Programme d'actions :

Dans le cadre de ce contrat, le programme pluriannuel d'actions du Parc est financé à 60 % par le Conseil régional d'Ile-de-France et à 40 % par les Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Les partenaires du contrat pourront financer seul ou conjointement des actions nouvelles et spécifiques prévues dans le cadre du budget du Syndicat mixte hors de ce contrat.

Ces participations pour le programme d'actions pourront être complétées par des subventions de l'État, de l'Union européenne et de tous les partenaires privés et publics intéressés.

Financement de la structure :

Au titre des dépenses directes du Syndicat mixte, le contrat précise la participation de l'État ainsi que les cotisations du Conseil régional d'Ile-de-France et des Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Le Conseil régional d'Ile-de-France peut, dans ce cadre, participer au fonctionnement sous forme de mise à disposition d'agents de la Région au nombre desquels le Directeur du Parc.

La participation à la charge des Communes membres est fixée au prorata du nombre d'habitants (recensement de l'INSEE) et s'élève à 3 € (valeur 2009) par habitant et par an.

Le Comité syndical peut procéder, chaque année, à une actualisation de la participation financière des communes qui ne pourra pas dépasser le taux d'inflation de l'année précédente. Toute décision portant sur un taux d'augmentation supérieur devra faire l'objet d'un vote d'approbation à la majorité des 2/3 du Comité syndical.

En complément de ces participations, le Comité syndical fixe chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI.

La participation des villes partiellement concernées territorialement est fixée au prorata du nombre d'habitants de la commune dans la partie de la commune concernée par le Parc.

La participation des villes portes et des communes associées est fixée par la convention les liant au Syndicat mixte.

La contribution statutaire ou cotisation est obligatoire.

Le Syndicat mixte est habilité à recevoir tous biens, droits et avoirs

Les fonctions du receveur du Syndicat sont exercées par le comptable désigné par l'autorité compétente.

La copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux membres du syndicat par leur représentant au comité syndical.

Article 16. Modification

Le Comité syndical délibère et procède à la modification des statuts par un vote à la majorité des 2/3 des membres qui composent le Comité syndical.

Article 17. Dissolution

Le Syndicat mixte est dissout de plein droit à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire. Il peut être également dissout, à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'État dans le département du siège du Syndicat, conformément aux dispositions de l'article L. 5721-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Comité syndical désigne alors une commission chargée de la liquidation du Syndicat mixte en tenant compte des droits des tiers, notamment du personnel, des créanciers et des gérants des équipements appartenant au Syndicat mixte.

La répartition de l'actif et du passif entre les parties contractantes, sera réalisée au prorata de leur participation aux charges de fonctionnement et d'investissement du Syndicat mixte, en application des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du CGCT.

La répartition du personnel concerné, entre les personnes morales membres du syndicat mixte, s'effectuera conformément aux dispositions applicables à l'article L. 5212-33 du CGCT.

Article 18. Règlement intérieur

Le Comité syndical adopte le règlement intérieur qui fixera les dispositions du Comité syndical, du Bureau, des Commissions... qui ne sont pas déterminées par la loi et dans les

règlements en vigueur. Un règlement intérieur détermine les modalités d'exécution des statuts. Il est proposé par le Bureau syndical et adopté par le Comité syndical à la moitié des voix plus une.

ANNEXE 1 - « COLLECTIVITÉS AYANT APPROUVE LA CHARTE ET ADHERE AU SYNDICAT MIXTE » COMMUNES

Achères-la-Forêt (77)	Chevannes (91)	Ormesson (77)
Amponville (77)	Chevrainvilliers (77)	Orveau (91)
Arbonne-la-Forêt (77)	Courances (91)	Perthes-en-Gâtinais (77)
Auvers-Saint-Georges (91)	Courdimanche-sur-Essonne (91)	Pringy (77)
Barbizon (77)	Dannemois (91)	Prunay-sur-Essonne (91)
Baulne (91)	D'Huison-Longueville (91)	Puiselet-le-Marais (91)
Boigneville (91)	Fleury-en-Bière (77)	Recloses (77)
Boissise-le-Roi (77)	Fromont (77)	Rumont (77)
Boissy-aux-Cailles (77)	Garentreville (77)	Saint-Fargeau-Ponthierry (77)
Boissy-le-Cutté (91)	Gironville-sur-Essonne (91)	Saint-Germain-sur-École (77)
Boulancourt (77)	Guercheville (77)	Saint-Martin-en-Bière (77)
Bouray-sur-Juine (91)	Guigneville-sur-Essonne (91)	Saint-Sauveur-sur-École (77)
Boutigny-sur-Essonne (91)	Janville-sur-Juine (91)	Soisy-sur-École (91)
Bouville (91)	La-Chapelle-la-Reine (77)	Tousson (77)
Brouy (91)	La-Ferté-Alais (91)	Ury (77)
Buno-Bonnevaux (91)	La Forêt-Sainte-Croix (91)	Valpuseaux (91)
Burcy (77)	Larchant (77)	Vayres-sur-Essonne (91)
Buthiers (77)	Le Vaudoué (77)	Videlles (91)
Cély-en-Bière (77)	Maisse (91)	Villeneuve-sur-Auvers (91)
Cerny (91)	Milly-la-Forêt (91)	Villiers-en-Bière (77)
Chailly-en-Bière (77)	Moigny-sur-École (91)	Villiers-sous-Grez (77)
Chamarande (91)	Mondeville (91)	
Champcueil (91)	Nanteau-sur-Essonne (77)	
Champmotteux (91)	Oncy-sur-École (91)	
Châtenoy (77)		

COMMUNES « VILLE-PORTE »

Avon (77)

Étampes (91)

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

AYANT APPROUVE LA CHARTE

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (91)

Communauté de Communes Val d'Essonne (91)

Communauté d'Agglomération Étampois Sud Essonne (91)

AYANT APPROUVE LA CHARTE ET ADHERE AU SYNDICAT MIXTE

Communauté de Communes du Pays de Nemours (77)

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (77)

Communauté de Communes des Deux Vallées (91)

Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Seine-et-Marne

Essonne

CONSEIL RÉGIONAL

Ile-de-France

ANNEXE 2 – EPCI SIÈGEANT AU SYNDICAT MIXTE AU NOM DES COLLECTIVITÉS AYANT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE SPANC

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU pour les communes suivantes :

Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, Cély-en-Bière, Fleury-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson et Ury.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES pour les communes suivantes :

Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courances, Dannemois, Gironville-sur-Essonne, Mondeville, Prunay-sur-Essonne, Soisy-sur-École et Videlles.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE pour les communes suivantes :

Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE pour les communes suivantes :

Brouy et Champmotteux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE pour les communes suivantes :

Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Chauffour-Lès-Étréchy, Etrechy, Torfou et Villeneuve-sur-Auvers.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ESSONNE pour les communes suivantes :

Vayres-sur-Essonne.

ANNEXE 3 – COMMUNES SIÈGEANT AU SYNDICAT MIXTE AU NOM DES COLLECTIVITÉS AYANT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE SPANC

Amponville, Burcy, Châtenoy, Chevrainvilliers, Fromont, Garentreville, Nanteau-sur-Essonne, Ormesson, Rumont et Villiers-sous-Grez.